

- **Hausse de la CSG de 1,7 % dès 1200 € de pension mensuelle**
- **Gel de la revalorisation des pensions**
- **Renchérissement de l'accès aux soins et aux structures spécialisées**
- **APL réduite de 5 €**

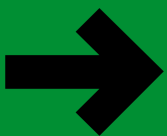
28 septembre

Les retraité.e.s doivent se faire entendre !

Le 28 septembre, déjà neuf organisations de retraité.e.s appellent à une **journée d'action unitaire** contre la hausse de la CSG et pour exiger la revalorisation des pensions au premier octobre.

Dans tous les départements, des rencontres auront lieu pour définir les modalités de l'action : interpellation des député.e.s, rassemblements, distributions sur les marchés, manifestations, point presse...

Préparons-nous à répondre présent et à participer nombreux à toutes les initiatives.



Signe inquiétant.

Les neuf organisations de retraité.e.s se sont, pour l'heure, heurtées à un refus de rencontre avec la présidence de la République. Elles sont renvoyées vers le ministère des Solidarités.

33,9 milliards d'euros.

La France championne d'Europe des dividendes. L'indice *Janus Henderson Global Dividend*, publié le 21 août dans « *Les Échos* » fait un état des lieux des dividendes des 1200 plus grandes entreprises du monde. La France semble ainsi faire le bonheur des actionnaires en ayant versé 33,9 milliards d'euros au deuxième trimestre 2017. Elle devient ainsi le plus gros payeur des dividendes en Europe, devant l'Allemagne et le Royaume Uni. Le secteur financier a donc de beaux jours devant lui.



Le gouvernement s'apprête à mettre sur les rails sa politique de libéralisation du marché du travail. Les ordonnances concernant la nouvelle loi travail font apparaître de plus en plus clairement l'étendue des reculs alors que tout montre qu'il n'y a aucune corrélation entre diminution des droits sociaux et baisse du chômage.

Augmentation de la CSG

L'augmentation de la CSG de 1,7 % en échange de mesures censées en réduire la portée (exonération de la taxe d'habitation différée) attaque directement le pouvoir d'achat des retraité.e.s dont la pension est supérieure à 1 200 euros. Aucune compensation n'est prévue pour eux, pas plus que pour l'ensemble des fonctionnaires actifs en attente de propositions qui tardent à venir. Notons que la suppression des cotisations maladie et chômage dans le privé, qui devait compenser la hausse de la CSG et redonner du pouvoir d'achat, vient de voir son application étalée sur l'année 2018... La hausse de la CSG pour les retraité.e.s est une mesure injuste qui, en les opposant aux jeunes et aux actifs, nie leurs droits et nuit au vivre-ensemble déjà durement mis à l'épreuve.

Le système de solidarité fragilisé

Le choix de poursuivre la logique d'exonération des cotisations sociales portera atteinte aux ressources de la Sécurité sociale et conduira au renchérissement pour tous du coût des mutuelles, à l'accroissement des restes à charge, à l'éloignement de l'accès aux soins d'un nombre croissant de personnes. Il dénature et fragilise plus encore le système de solidarité mis en place à la Libération.

Baisse de l'APL

Enfin, la duplicité du propos avancé pour justifier l'augmentation de la CSG pour les retraité.e.s gagnant plus de 1 200 € — « une mesure qui renforcera en actes la solidarité intergénérationnelle car, grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et à vos petits-enfants » (lettre aux retraité.e.s du candidat E. Macron) — se trouve illustrée de belle façon par la décision de minorer de 5 € par mois l'allocation logement dont les jeunes et les ménages modestes sont les principales victimes, sans oublier que de très nombreux retraité.e.s seront également

touchés !

Réduction de l'ISF

Et pendant ce temps, le gouvernement s'apprête à réduire l'ISF ! Quant aux dividendes versés aux actionnaires, ils battent des records en France qui se situe au premier rang des pays européens... La réforme fiscale visant la réduction des inégalités et favorisant l'investissement productif n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Pensions, aucune revalorisation

Pour tenter de calmer la colère des retraités à quelques jours de mobilisations unitaires le gouvernement annonce un ajustement de + 0,8 % des pensions au premier octobre. Cette mesure ne concernerait que les retraites de base — les retraites complémentaires restent gelées — et ne compenserait que l'inflation INSEE des douze derniers mois. Pas dupes, les 60 % de retraité-es soumis à la hausse de la CSG constateront que le « gain » reste très inférieur à la perte annoncée.

Une atteinte durable au pouvoir d'achat

Les retraité.e.s ont toutes les raisons de rejeter des mesures qui porteraient durement et durablement atteinte à leur pouvoir d'achat, à la reconnaissance de leurs droits, de leur dignité et de leur place dans la société.

1,7% de hausse de la CSG représentent une perte mensuelle de :

- 20,40 € pour une pension de 1 200 € ;
- 25,50 € pour une pension de 1 500 € ;
- 34 € pour une pension de 2 000 € ;
- 41 € pour une pension de 2 400 €.

Ces ponctions s'ajouteraient aux pertes subies suite aux années de gel des pensions et accroîtraient les écarts avec l'évolution du salaire moyen entraînant l'appauvrissement des retraité.e.s, aujourd'hui près de 30 % de la population

Le vote par le Parlement est prévu dans le trimestre qui vient ; notre mobilisation est essentielle !